

# La CVEC à l'UCA

## Comment sont répartis les fonds CVEC à l'UCA ?

Les fonds collectés sont destinés à améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants de l'UCA. La commission CVEC de l'UCA établit les orientations des fonds collectés. Pour les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020, elle a validé la répartition suivante :

- 30% du montant de la CVEC abonde le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE). (ne pas mettre de lien)
- Une part de la gestion de la CVEC est confiée aux services de vie universitaire, selon les pourcentages votés en commission :
  - 27% de la CVEC sont ciblés vers la santé et le handicap et leur gestion est assurée par le Service de Santé Universitaire (SSU) et le Service Université Handicap (SUH) ;
  - 22% de la CVEC sont ciblés vers le sport et leur gestion est assurée par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) ;
  - 7% de la CVEC sont ciblés vers la culture et leur gestion est assurée par le Service Université Culture (SUC).
- 14% sont destinés à financer des projets d'envergure, d'un montant supérieur à 40 000€. Ils correspondent à l'appel à projets "Actions transverses".

Les fonds CVEC sont mobilisables par la communauté par le biais [d'appels à projets](#).

La CVEC

[S'acquitter de la CVEC](#)

[La CVEC à l'UCA](#)

[Les appels à projet CVEC](#)

